



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# LA LETTRE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Lettre n°82 avril 2022

## Éditorial

Le contexte sanitaire s'améliorant, nous pouvons progressivement reprendre tous et toutes le cours d'une vie plus libre. Cela vaut notamment pour la vie professionnelle, qui amène chacun à effectuer des déplacements très réguliers.

Ces derniers se déroulent aussi bien entre le domicile et le lieu de travail, que dans l'exercice des missions.

C'est justement dans ce cadre que se déroulent du 9 au 13 mai 2022 les « Journées de la sécurité routière au travail ». À travers diverses actions de sensibilisation, dont certaines de la Vienne sont présentées dans cette lettre, la Sécurité routière mobilise les employeurs pour lutter contre les accidents de la route, qui constituent la première cause d'accident mortel au travail.

Dans le cadre des déplacements domicile-travail, le forfait mobilités durables a été mis en place depuis le mois de mai 2020 afin de favoriser les mobilités douces et les pratiques vertueuses comme le covoiturage. Ce dispositif financier de soutien aux salariés du secteur privé et des agents de services publics promeut notamment l'usage du vélo pour se rendre sur son lieu de travail. Une bonne résolution qui doit s'accompagner de démarches pour protéger son vélo contre le vol, à retrouver dans le Vrai/Faux.

Bonne route, en toute sécurité,

Emilia Havez, Directrice de cabinet,  
cheffe de projet sécurité routière  
Préfecture de la Vienne



## VRAI / FAUX

### Vélo et assurance

Avec les beaux jours revient la pratique du vélo et avec elle, le risque de voir sa bicyclette dérobée. En France, 380 000 vélos sont volés chaque année et à cause du vol, près de 80 000 cyclistes renoncent à faire du vélo. Retrouvez, avec ce VRAI/FAUX la procédure à adopter en prévention et en cas de larcin...

1. Le vol d'un vélo est toujours pris en compte par mon assurance multirisque habitation.
2. Je peux faire enregistrer mon vélo pour faciliter les recherches en cas de vol.
3. Le marquage des vélos pour enfants est obligatoire.
4. Une déclaration de vol doit être effectuée sous 2 jours ouvrés.
5. Le système antivol utilisé doit être conforme à une norme spécifique.
6. En cas d'accident de la route, le cycliste est systématiquement indemnisé de son préjudice.

RÉPONSES PAGE 2

# VRAI / FAUX (Réponses)

1. Non . Si le vélo est à l'intérieur d'une maison (garage, box, abri de jardin, cave), l'assurance prendra en compte le vol du vélo. Si c'est à l'extérieur, la prise en charge dépend du niveau de garantie souscrit auprès de son assureur et des conditions de sécurité mises en place pour éviter le vol.

2. Oui. Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs et vélos d'occasion vendus par des professionnels doivent faire l'objet d'un marquage. Le marquage coûte en moyenne, selon l'opérateur entre 5 € et 10 €. Le numéro unique est inscrit dans une base de données répertoriant les identifiants pour retrouver plus facilement les propriétaires. L'enregistrement se fait en ligne sur : <https://www.bicycode.eu/>







3. Non. Les vélos pour enfants (dont les roues sont de diamètre inférieur ou égal à 40,64 cm soit 16 pouces) ne sont pas concernés.

4. Oui. La loi impose une déclaration sous 2 jours ouvrés, mais il est conseillé de l'effectuer le plus tôt possible.

5. Oui, il doit être conforme aux exigences imposées par votre assureur, si vous voulez être couvert, il faut acheter un antivol en U ou une chaîne ayant subi des tests de résistance (« 2 roues » FUB, agréé SRA, Sold Secure Gold), figurant sur la liste indiquée par l'assureur.

6. Oui. La loi Badinter, loi n°85-677 du 5 juillet 1985, dispose que les piétons, cyclistes... sont considérés comme victimes et sont donc indemnisés par les assureurs auto, même s'ils sont en tort. Ceci est valable pour les personnes physiques, toutefois les dégâts éventuels sur leur vélo seront indemnisés au regard de leur responsabilité établie dans l'accident, dans la mesure où elles sont tenues de respecter le code de la route.

## BILAN DE L'ACCIDENTALITÉ

	Avril 2019	Avril 2021	Avril 2022	Évolution 2021/2022	Janv - Avril 2019	Janv - Avril 2021	Janv - Avril 2022	Évolution 2021/2022
 Accidents	23	17	29	12	83	79	72	-7
 Tués	3	4	3	-1	10	10	3	-7
 Blessés	27	25	25	0	95	102	94	-8
 Dont blessés hospitalisés	14	14	13	-1	49	38	37	-1

Les modifications profondes des conditions de trafic au cours de l'année 2020, en raison de la crise sanitaire ont impacté les chiffres de l'accidentalité. Pour cette raison, une double comparaison est présentée, avec les données 2021 et celles de 2019, année précédant la crise sanitaire.

# ACTUALITÉS

## Journées de la sécurité routière au travail

Dans la Vienne, 17 personnes ont été tuées en 2021 sur des trajets professionnels. 22,6% des accidents corporels se sont produits sur des trajets domicile-travail et domicile-école, et 21,7 % sur les trajets « mission ». Pour lutter contre ce risque routier, et à l'occasion de cette semaine de mobilisation, la préfecture, les entreprises, les organismes publics et privés ainsi que les collectivités ont mis en place des actions de sensibilisation. Parmi celles-ci, le 9 mai, Groupama a organisé une journée de prévention avec le concours des intervenants départementaux de la sécurité routière et de l'escadron départemental de sécurité routière. Une centaine de participants ont été sensibilisés par ces derniers aux risques du téléphone au volant et de la conduite sous l'empire de substances psychoactives. Ce même jour, le personnel de SAFRAN a expérimenté des lunettes de réalité virtuelle, afin de le sensibiliser aux règles de déplacement à vélo.



Durant la semaine également, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale organisait des actions en direction des assistants de prévention des collectivités. Le 12 mai, environ 60 personnes ont ainsi participé à des ateliers autour de l'alcoolémie, du constat amiable, de la vitesse, et du téléphone.



Sur le site de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), des agents issus de la préfecture, de la DDETS, de l'ARS et la DDT ont bénéficié d'un audit de conduite et d'un code de la route animés par les inspecteurs du permis de conduire, avec le concours du Bureau éducation routière de la DDT.

## BILAN DES INFRACTIONS DE MARS



71

Alcool



62

Stupéfiants



329

Vitesse



111

Priorités



118

Retraits de permis

# ACTEUR DU MOIS

## Yves CORBIN, gendarme, intervenant départemental de sécurité routière

### Depuis combien de temps et pourquoi êtes-vous impliqué dans la sécurité routière ?

Je suis motocycliste depuis juillet 2018 à l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de la Vienne, affecté à la Brigade Motorisée de Lusignan. Il m'a été demandé en complément de mon activité professionnelle de devenir Intervenant Départemental de Sécurité Routière, dans le but de faire de la prévention. C'est un rôle important pour un gendarme de faire de la prévention, professionnellement c'est très enrichissant d'échanger avec différentes personnes. C'est aussi dans ma fibre "familiale", certains de mes proches évoluent eux-mêmes dans le domaine de la sécurité et des secours à la personne. Je suis donc particulièrement attaché à cette mission.

### Une action de sécurité routière vous tient-elle particulièrement à cœur ?

J'interviens sur demande de la préfecture, via ma hiérarchie, dans de nombreuses actions. Je m'investis particulièrement dans la sensibilisation sur les comportements à risque, tels que les conduites addictives alcoolémie et stupéfiants. À travers mon activité, j'ai pu constater une augmentation de personnes qui conduisent sous l'emprise d'alcool et de stupéfiants. L'an dernier, j'ai reçu une formation pour animer un atelier sur le thème des deux-roues motorisés, avec l'utilisation d'un simulateur. J'ai pu mettre en œuvre ma formation au sein de plusieurs lycées. Le partage avec les autres IDSR m'a permis d'améliorer et de parfaire mes interventions dans différents milieux.



## AGENDA

### 7 JUIN

Quiz vélo / trottinettes, collège  
Jean Macé, Châtellerault

### 11 JUIN

Stand sécurité routière, Fête de la  
moto, Poitiers

### 13 JUIN

Quiz vélo / trottinettes, collège  
René Descartes, Châtellerault

### 14 JUIN

Quiz vélo / trottinettes, collège  
Georges Sand, Châtellerault

### 23 et 24 JUIN

Atelier réactiomètre et audit de  
conduite, Office Habitat,  
Buxerolles et Châtellerault

### 24 JUIN

Stand sécurité routière par  
l'EDSR, péage autoroute A10